

15ème législature

Question N° : 7815	De Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas (La République en Marche - Tarn)		Question écrite
Ministère interrogé > Personnes handicapées		Ministère attributaire > Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances	
Rubrique >personnes handicapées	Tête d'analyse >Vacance au moment de la fermeture des IME pendant les vacances scolaires	Analyse > Vacance au moment de la fermeture des IME pendant les vacances scolaires.	
Question publiée au JO le : 24/04/2018 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)			

Texte de la question

Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas alerte Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur les difficultés rencontrées par les familles d'enfants autistes au moment de la fermeture des instituts médico-éducatif (IME) pendant les vacances d'été. En cette période, les familles peuvent se retrouver sans solution, faute de pouvoir inscrire leur enfant au centre aéré ou en colonie. Reste alors essentiellement trois possibilités aux familles : se mettre en congés afin de pouvoir faire garder leur enfant, leur trouver une place en colonie spécialisée ou recourir à la garde à domicile ce qui représente un coût difficile, voire impossible, à assumer pour elles. Afin de pallier le surcoût des vacances, les familles peuvent se rapprocher de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) mais les réponses sont longues à obtenir, et les aides non assurées, ce qui contraint les familles, pour celles qui le peuvent, à faire l'avance des frais. À l'arrivée, un très grand nombre de familles n'ont d'autre alternative que de prendre des congés pour garder leur enfant. En conséquence, elle souhaite savoir quelles seraient les solutions envisageables par le Gouvernement afin que les enfants autistes puissent bénéficier d'un meilleur accompagnement au moment de la fermeture des IME.